# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

### Arrêté du 26 juillet 2010 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : *SASS1019859A*

La ministre de la santé et des sports et le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5123-2, L. 5123-3 et D. 5123-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies ;*

Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrêtent :

**Art. 1er. –** La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

**Art. 2. –** Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 2010.

*La ministre de la santé et des sports,*

Pour la ministre et par délégation :

*La chargée de mission auprès de la sous-directrice de la politique des pratiques et des produits de santé,*
C. CHOMA

*Le chef de service, adjoint au directeur de la sécurité sociale,*
T. FATOME

*Le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le chef de service, adjoint au directeur de la sécurité sociale,*
T. FATOME

## ANNEXE

*(5 inscriptions)*

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

| CODE CIP | PRÉSENTATION |
|---|---|
| 34009 359 855 8 3 | NPLATE 250 microgrammes (romiplostim), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + solvant en seringue préremplie + kit de reconstruction (B/1) (laboratoires AMGEN SAS) |

| CODE CIP | PRÉSENTATION |
|---|---|
| 34009 359 856 4 4 | NPLATE 250 microgrammes (romiplostim), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + solvant en seringue préremplie + kit de reconstruction (B/4) (laboratoires AMGEN SAS) |
| 34009 359 964 1 1 | NPLATE 500 microgrammes (romiplostim), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + solvant en seringue préremplie + kit de reconstruction (B/1) (laboratoires AMGEN SAS) |
| 34009 359 983 6 1 | NPLATE 500 microgrammes (romiplostim), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + solvant en seringue préremplie + kit de reconstruction (B/4) (laboratoires AMGEN SAS) |
| 34009 384 573 2 2 | VOLTAFLEX 625 mg (glucosamine), comprimés pelliculés (B/60) (laboratoires NOVARTIS SANTE FAMILIALE SAS) |